

BRUXELLES

Etterbeek – Tervueren

Avenue de Tervueren, 68-70
1040 Etterbeek

Anderlecht – Erasme

Route de Lennik, 806
1070 Anderlecht

Anderlecht – Formanoir

Rue de Formanoir, 29
1070 Anderlecht

Bruxelles – Lemonnier

Boulevard Lemonnier, 144
1000 Bruxelles

Jette – Werrie

Place Philippe Werrie, 21-22
1090 Jette

Koekelberg – Basilique

Avenue du Château, 104
1081 Koekelberg

Molenbeek – RWDM

Rue Charles Malis 61
1080 Molenbeek-St-Jean

Saint-Gilles – Union

Chaussée de Charleroi, 145
1060 Saint-Gilles

Schaerbeek – Helmet

Chaussée d'Helmet, 160
1030 Schaerbeek

Stockel

Val des seigneurs, 49
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Uccle

Alphonse XIII, 2
1180 Uccle

BRABANT WALLON

La Hulpe

Rue des combattants 75
1310 La Hulpe

Waterloo

Chaussée de Bruxelles, 425A
1410 Waterloo

Wavre

Chaussée de Louvain, 11
1300 Wavre

BRABANT FLAMAND

Zaventem

Parklaan, 34A
1930 Zaventem

FLANDRE OCCIDENTALE

Ostende

Elizabethlaan 39
8400 Ostende

Symbio
Mutualité Neutre

PRATIQUE
DE SPORT

PREVENTION

ASSURANCE DENTAIRE

NAISSANCE

Nos Avantages
et Services 2019

SERVICE SOCIAL

VACANCES

STAGES

PLUS D'INFOS AU

02/733.97.40

OU VIA

INFO@SYMBIO.BE

Retrouvez nos agences et
leurs horaires sur

WWW.SYMBIO.BE

SYMBIO, La Mutualité autrement!

NOS AVANTAGES ET SERVICES 2019

Symbio vous garantit un service au top adapté à chaque âge et situation de vie pour €10,98/mois par titulaire.



NAISSANCE ET ENFANCE

KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE

Intervention de **3€/séance** (max. 15 séances/grossesse).

NAISSANCE OU ADOPTION

Prime de **350€** lors de l'arrivée du 1er enfant, **250€** pour les suivants.

SOINS GRATUITS JUSQU'À 18 ANS

Remboursement intégral du ticket modérateur pour les soins ambulatoires des enfants de 0 à 18 ans. Les enfants de 3 ans et plus doivent disposer d'un Dossier Médical Global.

LANGES ET LAIT

Intervention de **75€/an** pendant 3 ans dans les frais de lait infantile ou de langes (preuve d'achat requise).

DÉPISTAGE DE LA SURDITÉ:

Intervention intégrale dans le coût du dépistage néonatal de la surdité du nourrisson réalisé à la maternité.

GARDE D'ENFANTS MALADES

Présence d'une personne qualifiée à votre domicile (à Bruxelles et en Flandres) à partir de 16,50€/heure en contactant le 0800/62009.

PSYCHOMOTRICITÉ

Intervention de **12€/séance** pour les séances de psychomotricité des enfants de – de 14 ans (max. 120€/an).

LOGOPÉDIE

Intervention de **5€/séance** pour les traitements de logopédie non remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire (max. 75 séances/an).



PRATIQUE DE SPORT

AFFILIATION À UN CLUB SPORTIF

Intervention de **60€/an** pour toute affiliation à un club sportif reconnu (pas de limite d'âge).

LOISIRS JEUNES

Intervention de **100€/an** pour les enfants de 3 à 18 ans lors d'un stage, mouvement de jeunesse, séjour en camps, plaine de vacances, classe verte, etc...



VACANCES

CENTRES DE VACANCES

Séjours à tarif très avantageux dans nos centres:

- Mont-des-Dunes (Oostduinkerke)
- Mont-des-Pins (Bomal)
- Neutraal (Ostende)

Infos sur www.mnvacances.be ou au 02/533.07.09.

VACANCES POUR HANDICAPÉS

Intervention de max. **250€/an** dans les séjours de vacances spécialement organisés pour handicapés physiques ou mentaux à plus de 66% avec un encadrement adéquat.

ASSISTANCE À L'ÉTRANGER MUTAS

Service d'assistance et de rapatriement (plus d'infos sur notre brochure spécifique).



OPTIQUE

MONTURE, VERRES, LENTILLES

Pour les – de 18 ans:

Intervention de **25€/monture** renouvelable tous les 4 ans et intervention de 50€ tous les 2 ans pour la fourniture optique (verres et lentilles).

Remboursement de 50€ pour la première monture.

Pour les + de 18 ans:

Intervention de **25€/monture** renouvelable tous les 4 ans et intervention de 50€ tous les 4 ans pour la fourniture optique.

Condition: Présenter la prescription médicale pour vous garantir un remboursement maximal.

TRAITEMENT LASER

Intervention unique de 200€ (100€/œil) en cas de recours à la méthode laser ou ultrasons.



TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES

ORTHODONTIE

Une intervention de max. 750€ complémentaire à celle de l'assurance obligatoire est accordée pour un seul traitement orthodontique.

Le traitement doit être accordé par le médecin-conseil et sera remboursé comme suit:

- 150€ lors du placement de l'appareil;
- 150€ après 6 séances;
- 150€ après 12 séances;
- 150€ après 30 séances;
- 150€ après 36 séances;

Une intervention unique de **150€** est accordée pour les traitements orthodontiques effectués sans l'accord du médecin-conseil, à l'issue de 6 mois de traitement.

Une intervention de 50% dans le coût du ticket modérateur pour les prestations attestées dans le cadre du traitement orthodontique de première intention chez les enfants de – de 9 ans et accordée par le médecin-conseil.



MEDECINES ALTERNATIVES

CONSULTATIONS ET VISITES

Intervention de **10€/séance** lors de consultations de pratiques non conventionnelles (ostéopathie, chiropraxie, acupuncture etc... max 100€/an)

HOMÉOPATHIE

Remboursement de **50% du prix des médicaments homéopathiques** sur prescription d'un médecin (max. 75€/an).

PÉDICURE

Ce service accorde un remboursement de 5€/séance (max. 5 séances/an).

POSTUROLOGIE

Intervention de 10€/an pour une consultation chez un posturologue.



PREVENTION

BILAN SANTÉ

Intervention de **25€** en cas d'exams de dépistage du cancer du sein, de la prostate, du colon, des intestins, d'ostéoporose, de diabète de type II et de maladies cardiovasculaires.

PSYCHOLOGIE

Remboursement de **10€/séance** (max. 6 séances/an).

DIABÉTIQUES

Podologie

Intervention de **10€/séance** (max. 2 séances/an).

Intervention de **10€/an** lors de prestations spéciales (onychoplastie, orthonyxie, orthoplastie).

Diététique

Intervention de **10€/an** pour une consultation en faveur des diabétiques de type II sous ADO.

Glucomètre et tiges

Pour les personnes diabétiques, mise à disposition gratuite d'un glucomètre tous les 3 ans et de 100 tiges/an.

VACCINS

Intervention de max. **25€/an/bénéficiaire** dans les frais des vaccins.

Vaccins préventifs contre le papillomavirus humain

Intervention de **150€** (à raison de 50€/injection).

Immunothérapie allergénique

Une intervention de **50% du prix** d'achat avec un maximum de 75€ par an, ce pour max. 3 années consécutives et limitée à une fois dans la vie du bénéficiaire, est accordée dans les frais de l'immunothérapie allergénique.

DIÉTÉTIQUE

Intervention de **25€ pour le bilan** et de **10€/séance** (max. 4 séances/an).

CONTRACEPTION ET MÉNOPAUSE

Féminin

Intervention dans le coût d'un traitement contraceptif ou d'un traitement hormonal de substitution pour traiter les symptômes de la ménopause est accordée aux membres. Remboursement de **40€/an** pour: préservatifs achetés en pharmacie, pilule contraceptive, anneau vaginal, injection, patch contraceptif, médicament reconnu comme THS par le Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique. Intervention de **120€/2 ans** dans le cadre de stérilet et implant.

Masculin

Intervention de **40€/an** pour les préservatifs achetés en pharmacie.

SEVRAGE TABAGIQUE

Une intervention dans le coût des médicaments de sevrage tabagique (patchs compris) est octroyée à concurrence de **20€** par traitement, avec un plafond de 3 interventions par vie.



TRANSPORT DE MALADES

TRANSPORT URGENT

Hélicoptère

Intervention de **75%** dans le coût du transport (max. 500€/an).

TRANSPORT NON URGENT

Ambulance ou véhicule médico-sanitaire léger:

Intervention de max. 15€ (max. 120€/bénéficiaire/an) pour les transports effectués vers et depuis un milieu hospitalier, un centre de soins reconnu par l'Inami ou un établissement de convalescence.

Taxi: transport via asbl

Intervention de **0,25€/km**, limitée à 30€/trajet aller-retour vers un milieu hospitalier, ou médecin spécialiste (max. 200€/bénéficiaire/an).



AIDE AUX MALADES

CONVALESCENCE

Ce service alloue une intervention de 15€/nuitée aux membres affaiblis consécutivement à une hospitalisation pour les séjours de convalescence. La durée du séjour est de min. 7 jours à 14 jours max. (prolongation possible, sur accord préalable de la mutualité.)

ACCOMPAGNEMENT D'UN ENFANT HOSPITALISÉ

Une indemnité journalière de **7€/jour** est octroyée pour la présence d'un parent au chevet de son enfant de – de 12 ans hospitalisé ou d'un handicapé hospitalisé reconnu à plus de 66% (max. 20 jours/an).

PROTHÈSES CAPILLAIRES

Une intervention unique de **50€** est accordée aux patients ayant subi une chimiothérapie ou une radiothérapie nécessitant le placement d'une prothèse capillaire prescrite par un médecin.



SERVICE SOCIAL

Le service social vise à offrir à chaque membre qui en fait la demande, une aide sociale et psychosociale destinée à surmonter ou à améliorer les situations critiques qui entravent son épanouissement. Il consiste à vous accueillir, à vous écouter et à rechercher les solutions les plus appropriées face aux difficultés de la vie; à vous informer sur vos droits et obligations en matière de législation; à vous aider dans les démarches administratives nécessaires; à vous orienter vers une organisation appropriée à vos besoins.

FONDS SOCIAL

Octroi d'une intervention financière aux membres confrontés à des frais exceptionnels et élevés en conséquence de leur état de santé (max. 150€/dossier et max. 500€/an).

PRÊTS ET AVANCES

Octroi d'un prêt sans intérêts pour des dépenses en soins de santé (max. 750€), pour étudiant (max. 370€) ou d'une avance indemnités (max. 370€).



SYMBIO@HOME

COORDINATION DE SOINS ET DE SERVICES À DOMICILE

Orientation vers une organisation adaptée aux besoins de l'affilié (livraison de repas à domicile, aide familiale, etc...). Plus d'infos au 02/743.16.99 ou au 0800/99.206. En partenariat avec la société « @Your Services » qui offre des services à domicile payables en titres-services tels que nettoyage, lavage de vitres, préparation de repas, courses de proximité, repassage à domicile ou dans leurs ateliers. Plus d'infos au 02/372 92 99.

MATÉRIEL MÉDICAL

Location et vente de matériel médical à prix très avantageux (aérosol, lit médicalisé, canne, cadre de marche, tire-lait, pèse-bébé, incontinence, etc...) Grâce à notre Partenariat avec la Croix-Rouge, bénéficiez de prix avantageux pour la location de matériel médical. Plus d'infos au 02/743.16.98.

TÉLÉVIGILANCE

Bénéficiez d'un appareil de télévigilance relié 24h/24 à une centrale d'alarme. Plus d'infos au 02/743.16.98.

... MAIS ENCORE Épargne jeunes

Préparez vos enfants à prendre un meilleur envol dans la vie à deux en souscrivant à notre épargne jeunes ! Dès leur 14ème anniversaire et jusqu'au 26ème cotisez de 18 à 48 €/an et permettez-leur de bénéficier d'une belle épargne majorée d'intérêts allant de 20 à 125% selon la durée de l'épargne et du montant cotisé.